



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE

**RAPPORT
ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ
DU SERVICE
2024**

Table des matières

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)	4
Historique :	5
Partie I : indicateurs techniques.....	6
1) Situation géographique	6
a) Territoire desservi	6
b) Compétences	9
2) La prévention des déchets	10
a) Le PLPDMA	10
b) Biodéchets.....	11
c) Réemploi	11
3) Organisation de la gestion des déchets	12
a) Organisation de la collecte.....	12
b) Organisation des déchèteries	12
4) Traitement des déchets.....	12
a) Les ordures ménagères.....	12
b) La collecte sélective	14
c) Les refus de tri.....	15
d) Les déchèteries	16
5) Impacts environnementaux	20
a) Au bureau.....	20
b) Sur les sites.....	20
c) Sur les camions	21
6) Situation en matière d'emploi.....	21
a) Effectifs et perspectives	21
b) Accidents de travail et arrêts maladie	21
Partie 2 : indicateurs économiques et financiers.....	22
7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets	22
a) Les tonnages	22
b) Les marchés en cours.....	22
8) Budget, coût du service et financement	23
a) Investissement et fonctionnement.....	23
b) Le financement	24
9) Structure du coût	25
a) Nature des charges	25
b) Nature des produits	26

10)	Coût des différents flux de déchets	27
a)	La part relative des flux dans le coût du service public	27
b)	Le coût des différents flux ramenés à la tonne.....	27
c)	La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne)	27
Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges.		28
1)	La PBE	28
2)	L'UTMV	28

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres	8
Tableau 2- Suivi des tonnages 2023 par EPCI-membre du SDD82.....	9
Tableau 3 - Récapitulatif de la répartition des compétences entre collectivités.....	9
Tableau 4- Modalités d'exercice des différents modes de collecte	12
Tableau 6 - Tableau des flux et des repreneurs associés	16
Tableau 7- État des tonnages des flux soutenus en 2023	17
Tableau 8 - État des tonnages des flux repris en 2023.....	17
Tableau 9 - État des tonnages des flux revendus en 2023	18
Tableau 10- État des tonnages des flux qui coutent à la collectivité en 2023	19
Tableau 11 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale.....	22
Tableau 12 - Marchés publics en cours pour 2023	23
Tableau 13 - Tarifs des apports en déchèterie	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 14 - Décomposition des charges en euros pour 2023	26
Tableau 15 - Décomposition en euros des postes de produits en 2023	26
Tableau 16 – Coût aidé des différents flux 2023.....	27
Tableau 17- Coût aidé TTC à la tonne et par habitant des différents flux	27
Tableau 18- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022	28
Tableau 19 - Récapitulatif 2023 des tonnages réceptionnés à l'UTMV	29

Liste des figures :

Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003.....	4
Figure 2- Structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne	7
Figure 3 - Structures de collecte membres du SDD82 en 2022.....	8
Figure 4- Séparation des compétences par EPCI.....	10
Figure 5 - Affiche SERD 2023	10
Figure 6- Évolution des tonnages OM par habitant depuis 2010.....	13
Figure 7 - composition annuelle de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant du SDD82	14
Figure 8 - Évolution des tonnages CS par habitant depuis 2010.....	14
Figure 9 - Évolution des tonnages de refus de tri par habitant depuis 2010	15
Figure 10 - Campagne de communication départementale sur les erreurs de tri	16
Figure 11- évolution de la fréquentation cumulées des 8 déchèteries du SDD82 depuis 2017	19
Figure 12- Evolution du tonnage de déchets non-valorisables depuis 2018	20
Figure 13 - Décomposition en part des postes de charges en 2023	25
Figure 14 - Décomposition en part des postes de produits 2023	26

Glossaire :

BR : Bacs de Regroupements
CC : Compostage Collectif
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CD82 : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
CI : Compostage Individuel
CC2R : Communauté de Communes des Deux Rives
CCQC : Communauté de Communes du Quercy Caussadais
CCQRGA : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
CCTVA : Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (disparue)
CCQV : Communauté de Communes Quercy Vert
CCQVA : Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
CS : Collecte Sélective
CSR : Combustible Solide de Récupération
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux
DRIMM (entreprise) : Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech
ECT : Extension des Consignes de Tri
MODECOM : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères
OM(R) : Ordures Ménagères (Résiduelles)
ONF : Office National des Forêts
PAP : (collecte en) Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apports Volontaires
PBE : Plateforme Bois-Énergie
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP (filière) : Responsabilité Élargie Producteur
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SEOM : Syndicat d'élimination des ordures ménagères
SIEEOM SQ : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy
SIRTOMAD : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets
SMEEOM MG : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne
SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange
VVF : (concours des) Villes et Villages Fleuris
UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)

La création du Syndicat a été pensée dès octobre 2000, où le principe de sa création était approuvé par les différentes collectivités, pour être finalement créé le 30 janvier 2002. Le principal objectif lors de sa création était de répondre à la fermeture (ou la programmation de fermeture) de nombreux sites de traitement : incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Nègrepelisse, décharges de Réalville et de Puycornet etc. Il devait ainsi permettre d'assurer la mise en œuvre du transfert, du transport, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sa création a permis de restructurer l'élimination des déchets dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (dit PDEDMA) validé en 2003. Le Syndicat était alors composé des collectivités suivantes :

- Département de Tarn-et-Garonne
- SIEEOM de la Vallée de l'Aveyron
- SIEEOM du Bas Quercy
- SIEEOM de Grisolles-Verdun
- SIEEOM de la Moyenne Garonne
- SEOM de la Lomagne
- CC de Quercy Caussadais
- CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

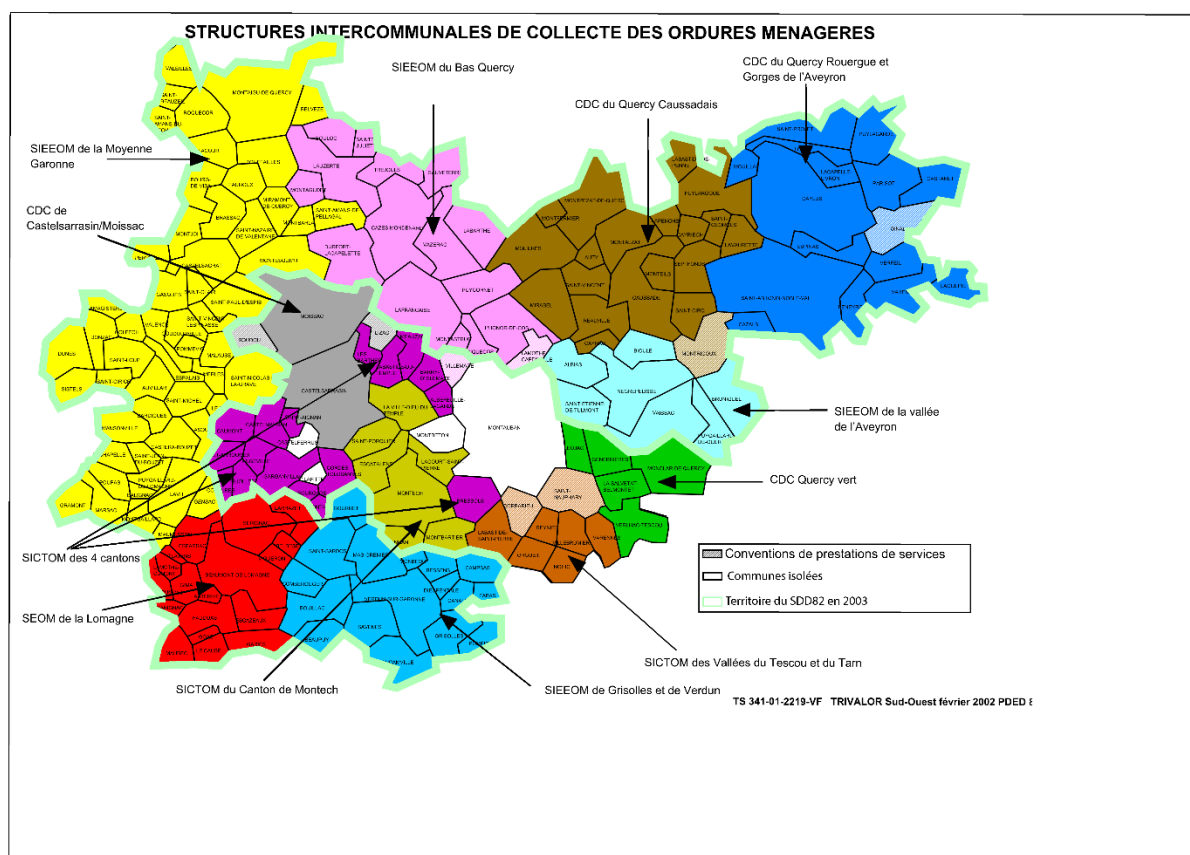


Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003

Historique :

Janvier 2002 : Création du Syndicat Départemental des déchets de Tarn-et-Garonne

Mars 2003 : Recrutement des premiers agents du Syndicat

Janvier 2005 : Début opérationnel de l'activité transport

Mars 2005 : Retrait du SIEEOM de Grisolles-Verdun

Janvier 2006 : Début de l'exercice de la compétence « Collecte » pour la CCTVA.

Mai 2006 : Création des quais de transferts de Nègrepelisse, Auvillar, Caylus

Avril 2007 : Début de la réflexion autour de la création de filières sur le bois-énergie et les matières de vidange, gérées par le SDD82.

2007 : Création du quai de Beaumont

Janvier 2008 : Début de l'exercice de la compétence optionnelle « gestion et aménagement des déchèteries » concernant les déchèteries de Lexos-Varen, Parisot, Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy, Montaigu-de-Quercy ainsi que celle de Caussade.

Juin 2008 : Le SEOM de la Lomagne délègue au SDD82 deux nouvelles déchèteries, Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Juillet 2009 : Approbation du principe de réalisation en maîtrise d'ouvrage d'une Plateforme Bois Energie sur le site limitrophe à la déchèterie de Nègrepelisse.

Avril 2012 : expérimentation de l'ECT sur une partie du territoire (SIEEOM SQ et SMEEOM MG)

2011 : Démarrage de la PBE

2013 : Mise en service de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange de Nègrepelisse

Janvier 2016 : expérimentation de l'Extension des Consignes de Tri sur l'ensemble du territoire du SDD82

Janvier 2016 : Reprise de la compétence « Collecte des déchets » par la CCTVA

Janvier 2017 : Fusion de la CCTVA avec la CCQV pour former la CCQVA. Modification des statuts du SDD82.

Janvier 2018 : Exercice de la compétence « gestion et aménagement des déchèteries » pour la déchèterie de Monclar-de-Quercy par le SDD82

Janvier 2020 : Reprise de la compétence « Gestion et aménagement des déchèteries » par le SMEEOM MG pour les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne et Montaigu-de-Quercy.

Mars 2020 : Approbation du principe de mise en place et du portage par le SDD82 d'un PLDPMA. Chaque membre doit alors se prononcer. Engagement dans l'AAP biodéchets de la Région et de l'ADEME.

Janvier 2021 : Adoption d'un logo pour le SDD82.

Juin 2021 : Mise en place d'une régie de vente de plaquettes de bois déchiqueté pour le service bois-énergie.

Août 2021 : Le SDD82 est lauréat de l'AAP de la Région Occitanie « Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » dans l'optique d'élaborer et d'adopter un PLPDMA commun aux 5 EPCI membres.

Janvier 2022 : Fin de la mise à disposition du personnel des déchèteries sur le territoire de la CCQC. Intégration des agents au sein du SDD82. Création d'un budget annexe pour l'activité bois-énergie.

Mars 2022 : Mise en place d'un contrôle d'accès dans les déchèteries gérées par le SDD82 (territoire des CC QC, QRG et QVA)

Février 2023 : Adoption du PLPDMA.

Juillet 2023 : Fin de l'étude préalable à la généralisation du tri des biodéchets.

Janvier 2024 : Fin de la mise à disposition du personnel des déchèteries sur le territoire de la CCQVA. Intégration des agents au sein du SDD82.

Juin 2024 : Déploiement du tri des biodéchets sur l'ensemble du territoire du SDD82.

En tant que structure à vocation départementale, le SDD82 est à même de réaliser des économies d'échelle en centralisant certaines fonctions (suivi des marchés de traitement, prestations de transport, réalisation d'études, veille réglementaire...) et en assurant de l'ingénierie que les collectivités-membres n'auraient soit, pas les moyens d'avoir en régie soit, qu'elles auraient en doublon entre-elles.

Partie I : indicateurs techniques

1) Situation géographique

a) Territoire desservi

Dans le département de Tarn-et-Garonne, il existe 3 structures de traitement des déchets :

- Le SIRTOMAD qui regroupe la partie la plus densément peuplée du département de Tarn-et-Garonne (Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres de Confluences) ;
- La communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui dispose de caractéristiques propres (densité et développement démographique, dynamique économique, proximité géographique avec le centre de tri et d'enfouissement...) ;
- Le SDD82, dont le périmètre couvre le reste du département, c'est-à-dire essentiellement la partie rurale.

Le territoire du SDD82 n'a ainsi pas évolué depuis 2017 et la loi NoTRE.

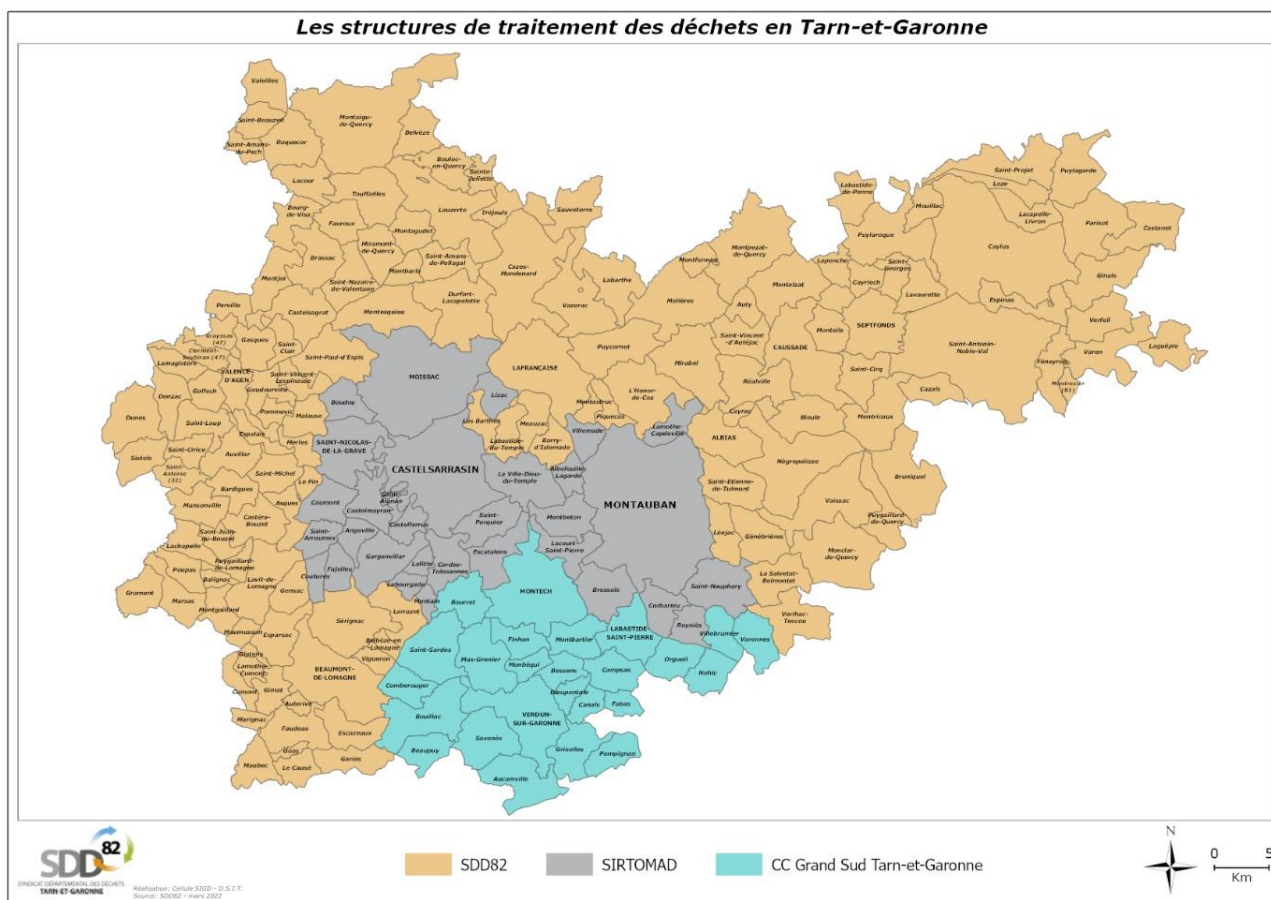


Figure 2- Structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne

Concernant les ordures ménagères, le SIRTOMAD dispose de sa propre Unité de Valorisation Énergétique située à Montauban (Mou'Ve). Les autres collectivités font enfouir leurs ordures ménagères au centre d'enfouissement de DRIMM à Montech.

L'ensemble des collectivités « traitement » disposent toutefois du même exutoire de traitement pour les déchets d'emballages : le centre de tri de DRIMM situé à Montech.

Concernant les structures de collecte-membres du SDD82, il y en a 5, les voici dans la carte ci-dessous.

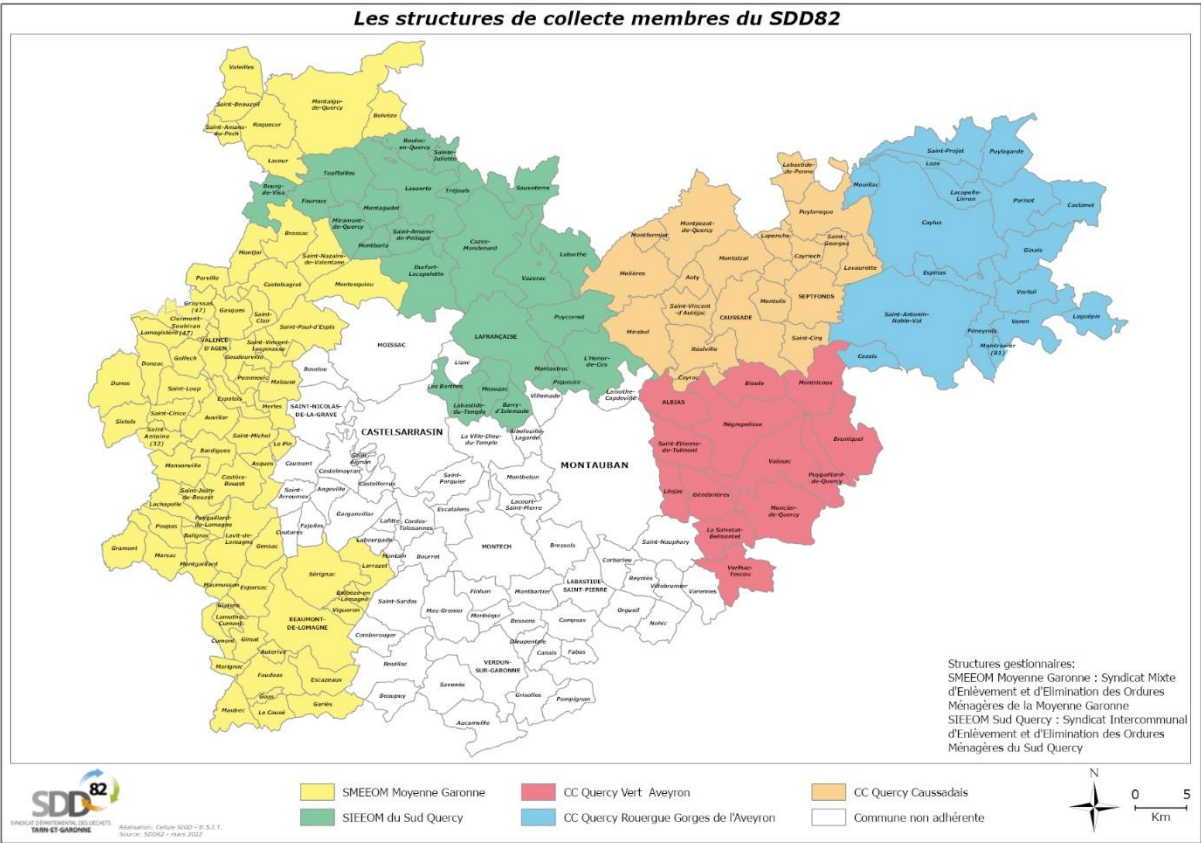


Figure 3 - Structures de collecte membres du SDD82 en 2022

Le SDD82 compte en 2024 au total 102 932 habitants soit 1 305 de plus qu’en 2023. Les populations sont détaillées dans le tableau suivant :

	Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) : 19 communes et 20 893 habitants
	Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) : 17 communes et 7 923 habitants
	Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) : 13 communes et 23 179 habitants
	SMEEOM de la Moyenne-Garonne (SMG) : 69 communes (dont une du Gers et deux du Lot et Garonne) et 33 742 habitants.
	SIEEOM Sud-Quercy (SSQ) : 25 communes et 17 195 habitants

Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres

Données 2024 Collectivités	Population municipale (Insee 2023)	Collecte OMR	Collecte CS	Papier	Verre	Gravats	Total déchèteries (hors gravats)	Part d'encombrants sur le total déchèteries hors gravat
CCQC	20 893	4 782	1 481	59	677	991	3 264	12.07 %
CCQRGA	7 923	1 809	716	*	464	573	1 365	19.34 %
CCQVA	23 179	4 682	1 389	*	730	852	3 647	13.80 %
SMEEOM MG	33 742	7 118	1 946	181	1 143	2 894	7 742	14.60 %
SIEEOM SQ	17 195	2 879	840	193	698	784	3 122	13.13 %
Total	102 932	21 270	6 372	433	3 712	6 094	19 140	Moyenne

Tableau 2- Suivi des tonnages 2023 par EPCI-membre du SDD82

L'astérisque (*) signifie que ces collectivités collectent les papiers en mélange avec la collecte sélective.

Les collectivités-membres lorsqu'elles exercent une compétence, l'exercent en régie. Les trois communautés de communes recourent à un opérateur de collecte pour le verre uniquement.

b) Compétences

Les collectivités-membres peuvent choisir de garder certaines compétences liées aux déchets et d'en déléguer d'autres au SDD82. Ci-dessous, la liste des compétences gardées par les EPCI et celles déléguées au SDD82.

Collectivités Compétences	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Collecte	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Traitement	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82
Transfert et Transport	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82
Gestion des déchèteries	SDD82	SDD82	SDD82	SMEEOM / CC2R	SIEEOM SQ

Tableau 3 - Récapitulatif de la répartition des compétences entre collectivités.

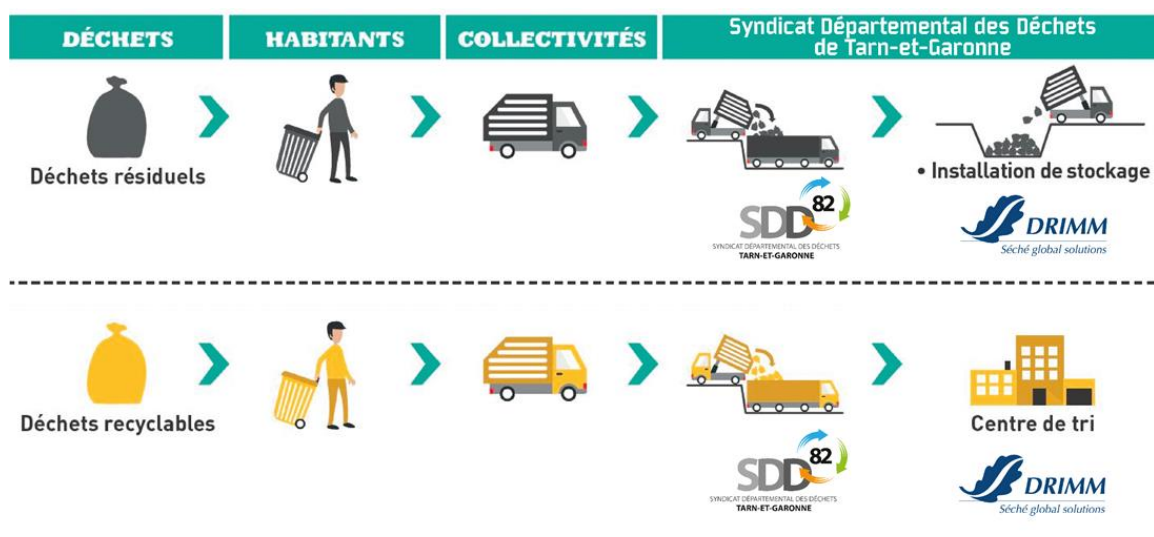


Figure 4- Séparation des compétences par EPCI

2) La prévention des déchets

Une édition départementale de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a été menée à l'initiative du SDD82. Il a ainsi été proposé à chaque établissement scolaire du territoire de tenter une semaine « appétit de moineau / faim de loup » pour adapter les portions au plus proche des appétits des enfants. En parallèle, il a été proposé aux restaurateurs du territoire d'expérimenter les menus « Petite Faim / Grande Faim ».



Figure 5 - Affiches SERD 2024

a) Le PLPDMA

L'année 2024 a constitué l'année 3 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le PLPDMA fixe et encadre la politique de prévention des déchets de la collectivité pour les 6 années à venir. Après une première année opérationnelle, et l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de l'obligation de tri à la source des déchets alimentaires.

De nombreuses actions ont été menées comme la poursuite et l'intensification de la distribution de composteurs individuels, le déploiement du compostage collectif (+30 sites déployés en 2024), la préparation de la création d'un service broyage à domicile des déchets verts, l'organisation du déploiement de la PMCB en déchèterie...

b) Biodéchets

Depuis 2022, le SDD82 est invité à être membre du jury de Villes et Villages Fleuris (VVF). Le SDD82 a ainsi pu être moteur sur les sujets liés à la gestion des déchets verts au sens large, déchets de cimetières, mégots abandonnés et gestion des biodéchets, qui sont des thématiques de plus en plus prégnantes dans la grille de notation nationale de VVF.

Suite aux éditions de VVF en Tarn-et-Garonne auxquelles le SDD82, des nouveaux critères ont pu être introduit dans la grille de notation départementale pour que les actions environnementalement vertueuses aient plus de poids et permettent de mieux valoriser ces communes.

Depuis 2022, ce sont 474 composteurs qui ont été distribués sur le territoire du Quercy Caussadais. Depuis le 1^{er} janvier 2024 le Quercy Vert Aveyron a délégué sa régie de distribution des composteurs au SDD82, depuis, ce sont 197 composteurs qui ont été vendus.

Un marché de fournitures a été passé fin d'année 2024 pour obtenir une sécurité d'approvisionnement en composteur et des prix plus intéressants.

Un dossier de demande de financement a été posé auprès de l'ADEME dans le cadre du projet France Nation Verte (dossier « Fonds Vert »).

c) Réemploi

Le réemploi se décline désormais de plusieurs manières au niveau des déchèteries gérées par le SDD82 :

- **La Récup'rie** (Varen-Lexos) : une convention de réemploi est en cours depuis fin 2021. Les activités de la Récup'rie sont actuellement à l'arrêt car l'association a été confrontée par la commission de sécurité du SDIS qui a jugé que le lieu ne respectait pas les conditions d'accueil du public (ERP). Sommés de se mettre aux normes l'association a fermé temporairement. Une réouverture est prévue pour mi-2025.
- **L'association IDDEES** : Fin des collectes sur la déchèterie de Nègrepelisse. Aucun accord ou compromis n'a pu être trouvé sur les modalités financières de récupération des objets réemployables dans l'ensemble des déchèteries
- **Les apprentis d'Auteuil** : depuis Novembre 2023, une convention a été créée avec le Campus Saint Lubin, basé à Caussade, filiale des Apprentis d'Auteuil. L'objet de la convention est la collecte des vélos, trottinettes et gyropodes, plus largement tout objet de mobilité à deux roues (sauf véhicules) dans le but de les remettre en état de fonctionnement et de les revendre sur leur site, à Caussade. Sur l'année 2024 ce sont 583 vélos, trottinettes et draisennes qui ont été collectés sur les déchèteries.
- **Montaulab** : Depuis avril 2023, une convention a été créée avec cette association pour que certains associés puissent récupérer des accumulateurs, petites batteries et petits matériels électroniques afin d'alimenter les ateliers pédagogiques animés au Fablab (atelier auto-réparation de matériel électroniques, atelier batterie...). Durant l'année 2024, quelques 600 accumulateurs ont été prélevés sur les déchèteries.

- **Blouses Brothers** : Depuis février 2023, des appareils électroportatifs sont mis de côté sur des temporalités courtes afin d'alimenter le projet Brikotek. Ce projet vise à récupérer du matériel électroportatif pour le réparer et le mettre à disposition des usagers au travers d'un réseau de commerçants volontaires.

3) Organisation de la gestion des déchets

a) Organisation de la collecte

La population du SDD82 n'a augmenté que de 1.28% entre 2023 et 2024. Les modes de collecte commencent à évoluer en 2024. Le SIEEOM Sud Quercy a introduit, à l'été 2023, 12 Points d'Apport Volontaire pour les biodéchets. Le SMEEOM Moyenne Garonne prévoit également en 2025 le déploiement de PAV pour les biodéchets. La CCQGA a quant à elle déployé ses nouvelles modalités de collecte des déchets en PAV fin 2024. La CCQVA et la CCQC ont également commandé des études pour les aider à optimiser leur circuit de collecte et l'organisation du service.

	CCQC	CCQVA	CCQGA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
OM	PÀP + BR	PÀP + BR	BR / PAV	PÀP + BR +PÀV	PÀP + BR
CS	PÀP + BR	PÀP + BR	BR / PAV	PÀP + BR +PÀV	PÀP + BR
Verre	PÀV	PÀV	PÀV	PÀV	PÀV
Biodéchets	CI	CI + CC	CI	CI +CC+PAV	CI + CC

Tableau 4- Modalités d'exercice des différents modes de collecte

b) Organisation des déchèteries

En s'appuyant sur le tableau 3 on voit que le SDD82 gère les déchèteries pour 3 EPCI-membres. Le SDD82 a mis en place le contrôle d'accès en déchèterie à partir de mars 2022. À compter de cette date, chaque usager souhaitant accéder au réseau de déchèteries gérées par le SDD82 doit, pour se faire, s'être au préalable inscrit auprès des services du SDD82. L'utilisateur obtient un QR code qu'il présente impérativement à l'agent pour pouvoir accéder au site et déposer ses déchets.

Le bilan de cette évolution peut être fait en 2024. Sur l'année complète, on constate une légère hausse de la fréquentation en déchèterie (+14%) pour atteindre 75 195 passages sur l'année.

4) Traitement des déchets

Le traitement des déchets gérés par le SDD82 peut se décliner en cinq catégories : les biodéchets, les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, les refus de tri -qui transitent par les quais de transfert- et les déchets de déchèteries gérées par le SDD82.

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers DRIMM à Montech, installation qui dispose d'un centre de tri des déchets d'emballages ainsi que d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Les déchets y sont enfouis avec captation et valorisation des biogaz générés.

a) Les ordures ménagères

Sur l'ensemble du territoire du SDD82, on constate une poursuite de la baisse de la production d'ordures ménagères gérées par le SPPGD de l'ordre de 2 % entre 2023 et 2024 pour arriver à 21 271 tonnes et portant la moyenne à 207 kg / hab. / an, soit moins que la moyenne nationale à 254 kg / hab. /an¹ et bien moins que la moyenne régionale à 269 kg / hab. / an (2019)².

¹ ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

² ORDECO - Enquête ADEME "Collecte et déchèteries"

La plus forte baisse est à noter du côté de la CCQRGA qui enregistre - 4 % d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2023.

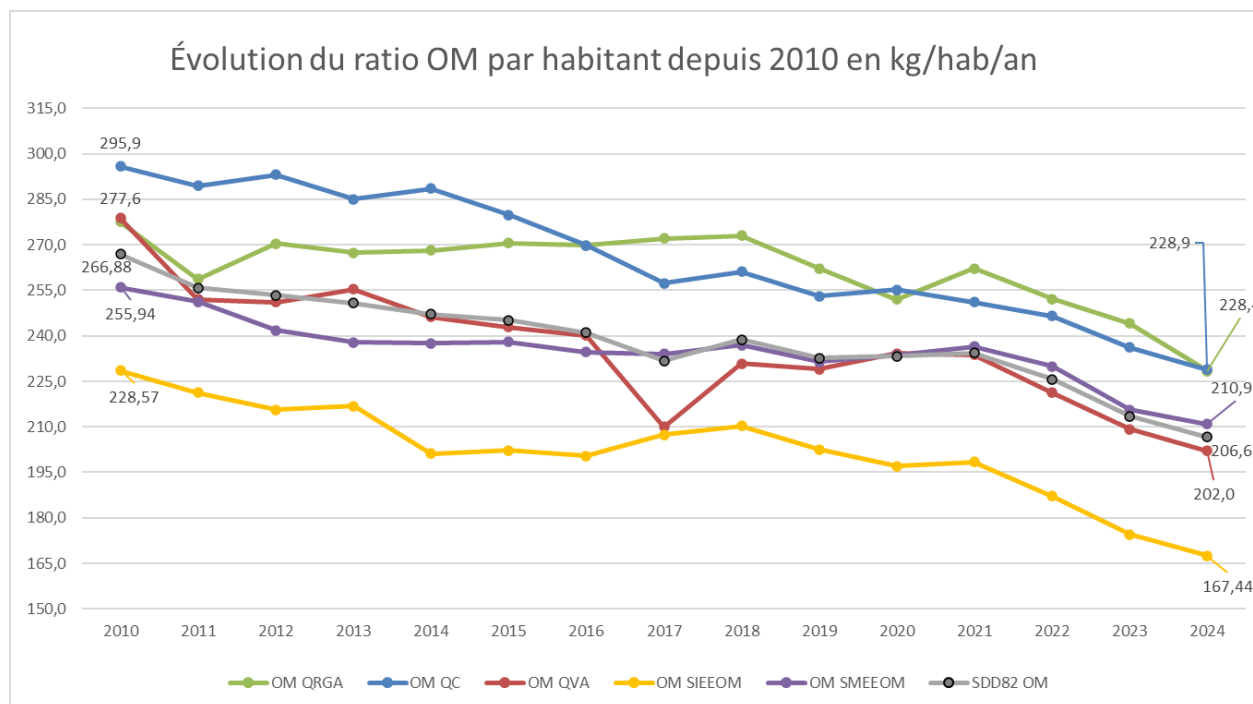


Figure 6- Évolution des tonnages OM par habitant depuis 2010

Cette baisse est bénéfique et la dynamique doit être appuyée pour aller dans le sens de la réduction des capacités d'accueil au centre d'enfouissement. En effet, par arrêté préfectoral et pour être cohérent avec les ambitions nationales de réduction de la part des déchets enfouis, l'ISDND de DRIMM voit ses capacités réduites à 200 000 tonnes par an contre 300 000 tonnes par an en 2017 et 400 000 tonnes jusqu'en 2013.

Pour rappel, les caractérisations des ordures ménagères (MODECOM) effectuées ont donné les résultats suivants à l'échelle du SDD82 :

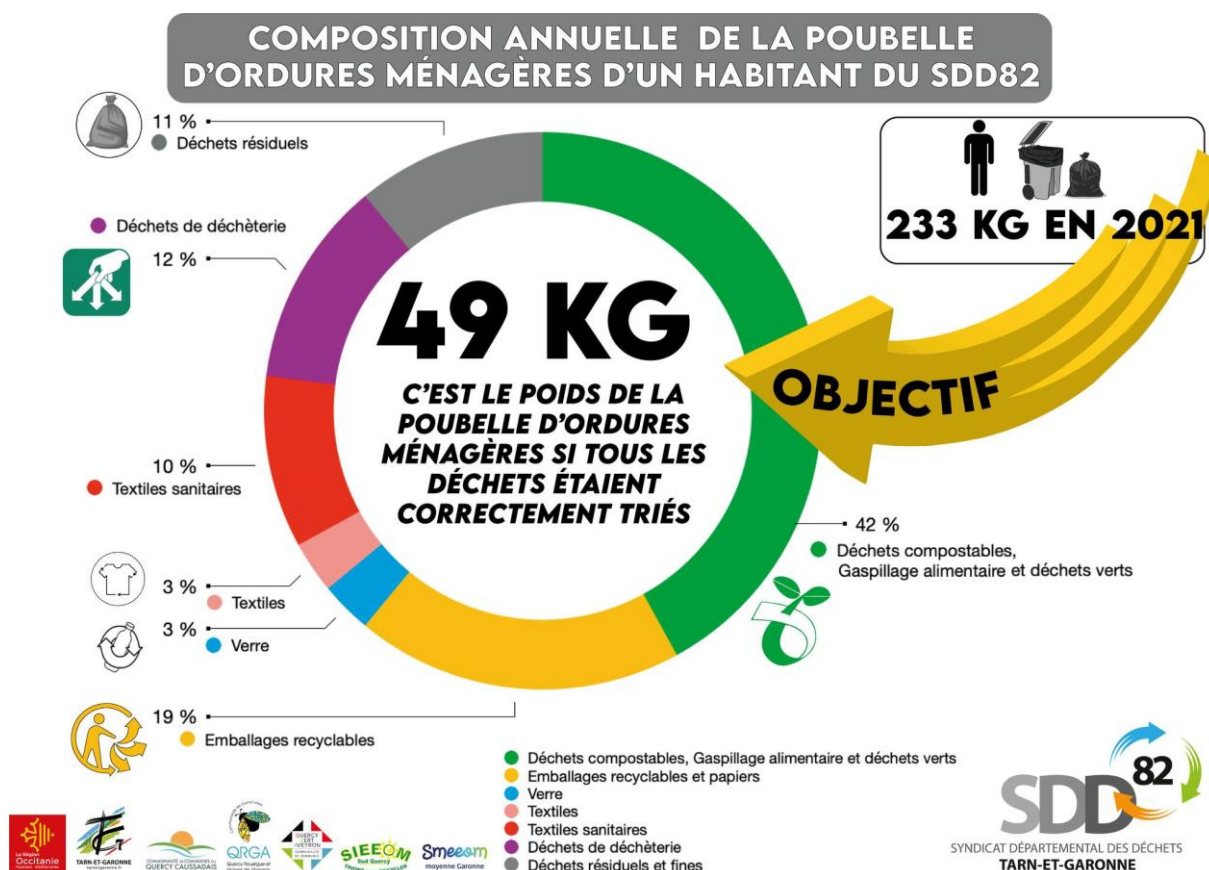


Figure 7 - composition annuelle de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant du SDD82

b) La collecte sélective

La collecte des emballages déposés dans la poubelle jaune est en hausse par rapport à 2023 (+3.77 %) pour représenter 6 372 tonnes en 2024. Cette tendance est globale au niveau du SDD82, elle est tirée vers le haut par le SIEEOM Sud-Quercy qui connaît une hausse de ses tonnages de CS de l'ordre de 9.66%.

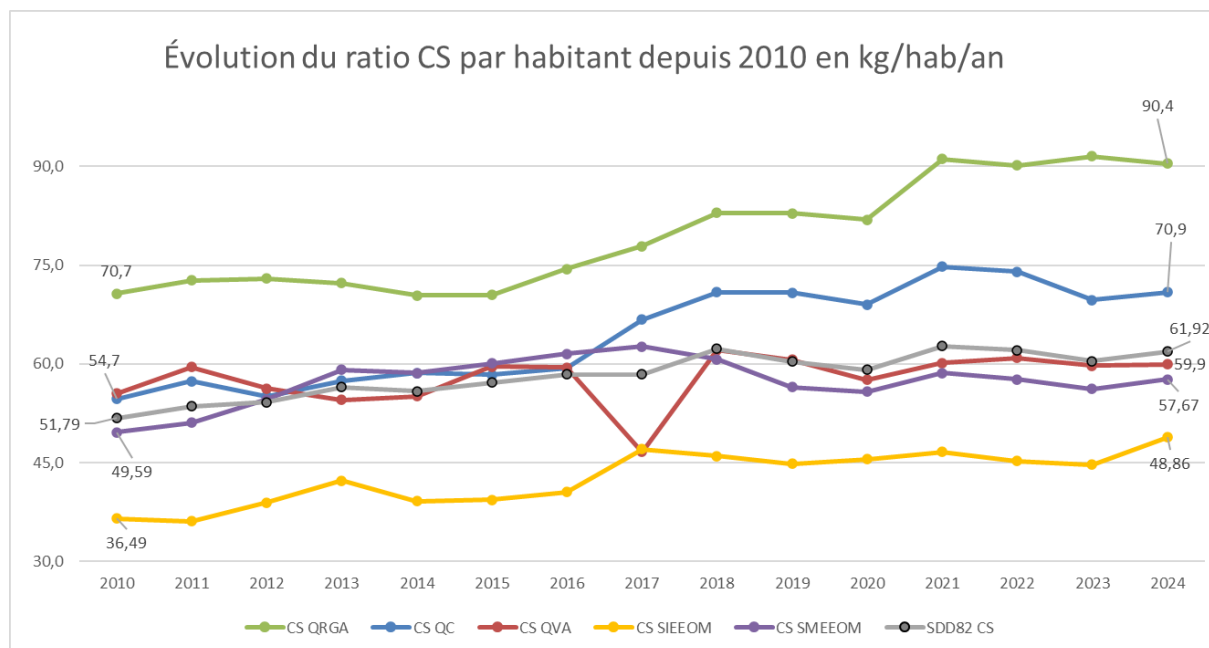


Figure 8 - Évolution des tonnages CS par habitant depuis 2010

c) Les refus de tri

Sont désignés « refus de tri », l'ensemble des déchets qui sont collectés sélectivement mais qui, arrivés au centre de tri, sont sortis de la chaîne car non-conformes. Ces déchets sont alors acheminés vers l'enfouissement ou l'incinération ou le CTHP pour fabrication de CSR. La tendance haussière du refus de tri qui dure depuis plusieurs années s'est tassée en 2024 avec une légère diminution (-1.98 %) par rapport à 2023.

On remarque plusieurs tendances, d'une part la CCQC en forte hausse (+9.9 %) faisant rebond sur la baisse de l'an dernier. La CCQRGa est dans la même situation (+12.27 %). Ceci s'explique car en fin 2023, le centre de tri avait du stock de déchets qui ont été triés en 2024 faisant artificiellement baisser 2023 et grossir 2024.

La CCQVA poursuit la baisse amorcée dès 2022 avec une diminution de 4.97 % en 2024.

Enfin le SMEEOM de la Moyenne-Garonne et le SIEEOM Sud-Quercy après les hausses de 2023 reprennent une baisse importante (-8.24 % et -17.67 %). Le SIEEOM Sud Quercy revenant à son niveau de refus de 2021.

Depuis 2017, on constate une hausse générale de 62.7 % des refus de tri. Toutefois sur le global on constate que le tonnage moyen de refus de tri généré en 2024 est redescendu quasiment à son niveau de 2022 (1 765 tonnes en 2022 contre 1 785 tonnes en 2024).

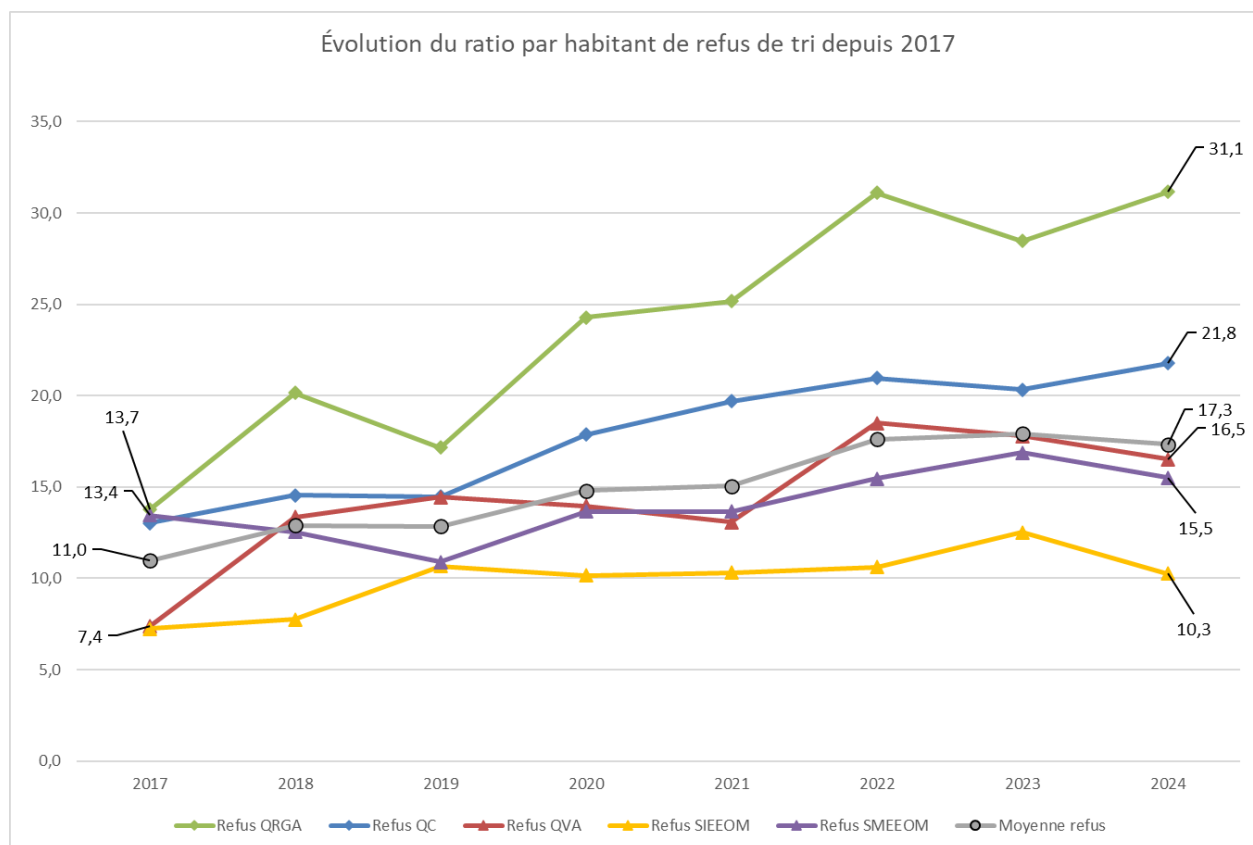


Figure 9 - Évolution des tonnages de refus de tri par habitant depuis 2010

On peut observer que malgré l'extension des consignes de tri en 2012 et en 2016, les ratios n'évoluent pas dans le sens d'un meilleur tri. Forts de ce constat les collectivités déchets du Tarn-et-Garonne ont mené une campagne de communication associant toutes les collectivités du département sur cette thématique. Cette campagne a été diffusée sur de nombreux médias : réseaux sociaux, sites internet, journaux papier, abribus...



Figure 10 - Campagne de communication départementale sur les erreurs de tri

d) Les déchèteries

Le SDD82 gère 8 déchèteries pour le compte des Communautés de Communes Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Ci-dessous, le tableau des repreneurs des flux en déchèterie.

Flux	Repreneurs (opérateur)	Valorisation
Batterie de clôture	FERVERT / COREPILE	Matière
Bois non traité (palettes)	SDD82	Énergétique
Cartons	DRIMM	Matière
DDS / DDS Hors REP	ECODDS (RIZZO) / Triadis	Énergétique
Déchets Verts	APAG Environnement / SEDE	Matière
DEEE	ECOLOGIC (ENVIE2E)	Dépollution, Matière et énergétique
Cartouches d'encre	LVL Proxy	Matière et énergétique
Extincteurs	ONCIDIS	Dépollution, Matière et Énergétique
Gravats (inertes)	SEMATEC	Matière et enfouissement
Huiles Végétales	OLEOVIA	Matière
Huiles Minérales	CYCLEVIA	Matière
Lampes et Néons	ECOSYSTEM	Matière
Métaux	FERVERT	Matière
Mobilier	ECOMAIISON (DRIMM)	Matière
Non-recyclables (Encombrants)	DRIMM	Élimination
Piles et accumulateurs	COREPILE	Matière
Plastiques Durs	PENA DECHETS SERVICES 12	Matière
Plâtre	PENA DECHETS SERVICES 12	Matière
Pneus (REP et hors REP)	SOREGOM	Énergétique
Papiers	PAPREC	Matière
Réemploi	IDDEES / La récup'rie / Les Rayonnants	Matière
Textiles Linges et Chaussures	Le Relais 82 et Philtex Recycling	Matière

Tableau 5 - Tableau des flux, des repreneurs associés et de la valorisation

Les tableaux des sous-parties suivantes reprennent les tonnages par flux et par communautés de communes pour l'année 2024. Il est proposé de présenter les flux selon leur incidence financière.

Les flux soutenus

Ces flux désignent l'ensemble pour lesquels le SDD82 dispose de soutiens financiers de la part des éco-organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP financière ».

Ces soutiens sont proportionnels aux quantités reçues en déchèteries et envoyées en traitement. Le SDD82 ne gère pas les évacuations de ces flux, car ils sont organisés par les filières agréées pour chaque flux.

	QC	QRGA	QVA
Population (hab.)	20 893	7 923	23 179
MOBILIER (tonnes)	876,90	421,84	877,58
kg/hab	41,97	53,24	37,86
DEEE (tonnes)	228,10	114,40	236,25
kg/hab	10,92	14,44	10,19
ECODDS (tonnes)	17,93	12,69	37,28
kg/hab	0,86	1,60	1,61
TEXTILES* (tonnes)	24,20	6,12	22,95
kg/hab	1,16	0,77	0,99

Tableau 6- État des tonnages des flux soutenus en 2024

*Uniquement ceux collectés en déchèteries

Les flux « repris »

Ces flux sont collectés gratuitement en déchèterie par les éco-organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP opérationnelle ». Les prestataires se chargent de reprendre à leurs frais les flux collectés en déchèteries et de les retraiter. Le SDD82 ne gère donc pas le transport de ces flux.

Ce sont essentiellement des « petits » flux en termes de tonnages et de contenants mis à disposition par les repreneurs.

	QC	QRGA	QVA
population	20 893	7 923	23 179
HUILES VEGETALES	8,64	6,21	12,78
kg/hab	0,41	0,78	0,55
HUILES MINÉRALES	12,29	4,90	11,43
kg/hab	0,59	0,62	0,49
LAMPES	0,53	0,00	0,57
kg/hab	0,03	0,00	0,02
PILES	1,85	0,56	1,51
kg/hab	0,09	0,07	0,07
DASRI	0,10	0,00	0,01
kg/hab	0,00	0,00	0,00
CARTOUCHES	0,19	0,13	0,23
kg/hab	0,01	0,02	0,01
PNEUS	16,28	4,04	8,98
kg/hab	0,78	0,51	0,39

Tableau 7 - État des tonnages des flux repris en 2024

En 2024, la filière REP des huiles minérales et des lubrifiants (CYCLEVIA) est devenue opérationnelle. Ce flux ne représente donc plus une charge pour la collectivité qui profite, au titre des filières opérationnelles, de l'enlèvement gratuit.

Le SDD82 a rompu le contrat qui le liait à ALIAPUR pour contractualiser avec France Recyclage Pneumatiques (FRP) dont les conditions sont plus souples, permettent d'évacuer une plus grande quantité de pneus concernés par la REP et de bénéficier d'une collecte opérationnelle.

La collecte des capsules café en aluminium a également été stoppée du fait de l'évolution du centre de tri et de la captation de ce petit flux via la chaîne de tri au sein de la collecte sélective.

Les flux revendus

Les flux destinés à la revente désignent l'ensemble des déchets non-couverts par une REP, et dont la revente représente une valeur marchande. Le produit de leur revente permet d'amortir les frais liés à la mise en place de leur collecte.

	QC	QPGA	QVA
Population	20 893	7 923	23 179
CARTONS	85,38	56,68	100,18
kg/hab	4,09	7,15	4,32
BATTERIES	1,19	0,00	6,21
kg/hab	0,06	0,00	0,27
MÉTAUX	179,26	104,47	219,66
kg/hab	8,58	13,19	9,48
PALETTES	79,94	48,88	65,02
kg/hab	3,83	6,17	2,81

Tableau 8 - État des tonnages des flux revendus en 2024

Les flux qui coûtent

Ces matériaux n'ont pas de valeur marchande et leur traitement a un coût pour le SDD82.

Le flux encombrant est de loin le plus onéreux à traiter, car les déchets qui sont dirigés vers cette benne ne sont pas valorisables en l'état actuel. Ils sont donc enfouis ; l'accent doit être mis sur la réduction de ce flux et le détournement vers des filières de valorisation. Les déchets verts, au vu des objectifs nationaux et régionaux (PNPD, PRPGD, AGECE, LITECV), sont fléchés pour être traités le plus localement possible. Ils représentent le 3^e poste de dépenses en termes de traitement des déchets de déchèterie derrière les encombrants et les DDS hors REP.

	QC	QRGA	QVA
Population	20 893	7 923	23 179
DECHETS VERTS	1154,88	238,29	1309,40
kg/hab	55,28	30,08	56,49
DDS (Hors REP)	41,52	17,58	55,18
kg/hab	1,99	2,22	2,38
ENCOMBRANTS (Non-Valorisables)	394,32	265,24	503,28
kg/hab	18,87	33,48	21,71
GRAVATS	991,26	573,25	852,54
kg/hab	47,44	72,35	36,78
PLASTIQUES DURS	64,14	17,48	87,82
kg/hab	3,07	2,21	3,79
PLATRE	70,36	36,14	76,04
kg/hab	3,37	4,56	3,28
PNEUS HD	6,26	10,14	14,06
kg/hab	0,30	1,28	0,61

Tableau 9- État des tonnages des flux qui courent à la collectivité en 2024

La fréquentation sur les 8 déchèteries a été de 75 195 passages en 2024, soit 14% de plus qu'en 2023. Un fort rebond a été noté en 2021 (post covid) où les usagers ont profité du confinement pour faire un grand ménage chez eux. L'année 2022 ne dispose pas de statistiques fiables, puisque les agents avaient pour consigne d'expliquer le contrôle d'accès aux usagers (obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2022). Nous ne disposons donc de statistiques fiables que sur le deuxième semestre, où la consigne était d'être tolérant avec les usagers ne disposant pas de QR code.

L'année 2023 a été la première année de données de fréquentation stabilisée sur le nouveau système. En 2024, cette fréquentation se situe à 26.11 % de fréquentation en moins par rapport à 2019, la dernière année de référence avant COVID. Avant la mise en place du contrôle d'accès, les chiffres n'étaient pas fiables (relevés manuels pour certaines déchèteries ou comptage automatique au niveau de la barrière qui comptait 2 véhicules pour une voiture avec remorque)

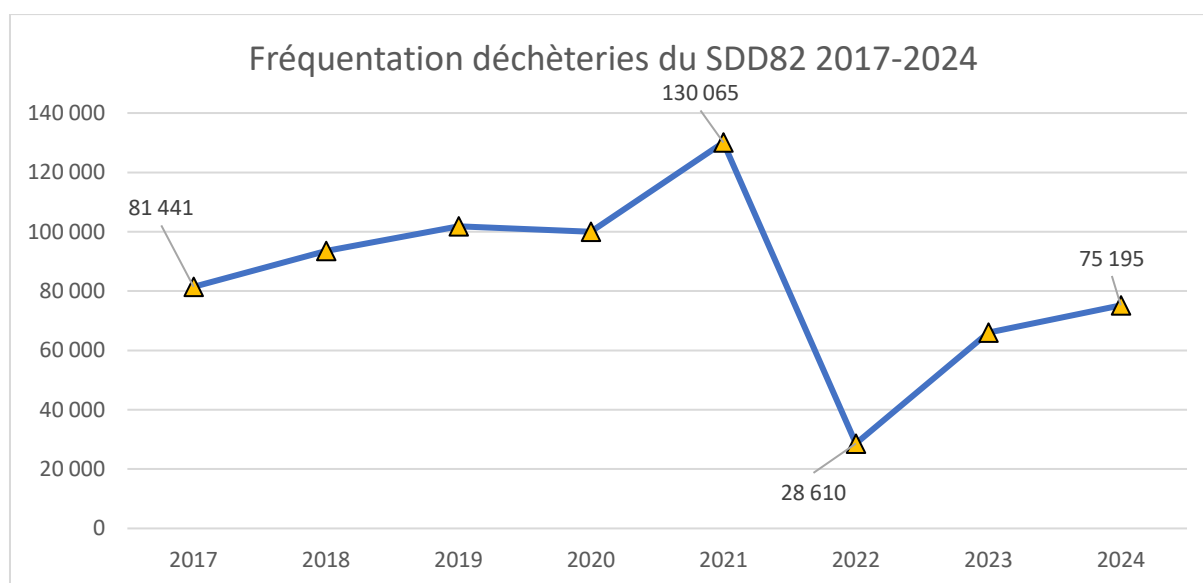


Figure 11- évolution de la fréquentation cumulée des 8 déchèteries du SDD82 depuis 2017

On observe également une forte tendance à la baisse dans le flux de déchets non-valorisables, couramment appelé « encombrants ». Cette appellation tend à disparaître car source de confusion

pour les usagers et de mauvais tri des flux volumineux (dont la plupart sont valorisables). Ces déchets sont enfouis et ne font l'objet d'aucun recyclage ni valorisation.

Depuis 2018, le tonnage de « non-valorisables » a été divisé par 3,5. Le décrochage est encore plus fort depuis 2021, où il a été divisé par 2,5 en trois ans.

Ce décrochage s'explique par la mise en place volontaire de nouvelles filières de tri (plâtre, plastiques rigides...) ainsi que de la formation accrue des agents valoristes aux enjeux du tri et de la sensibilisation des usagers à l'importance du tri.

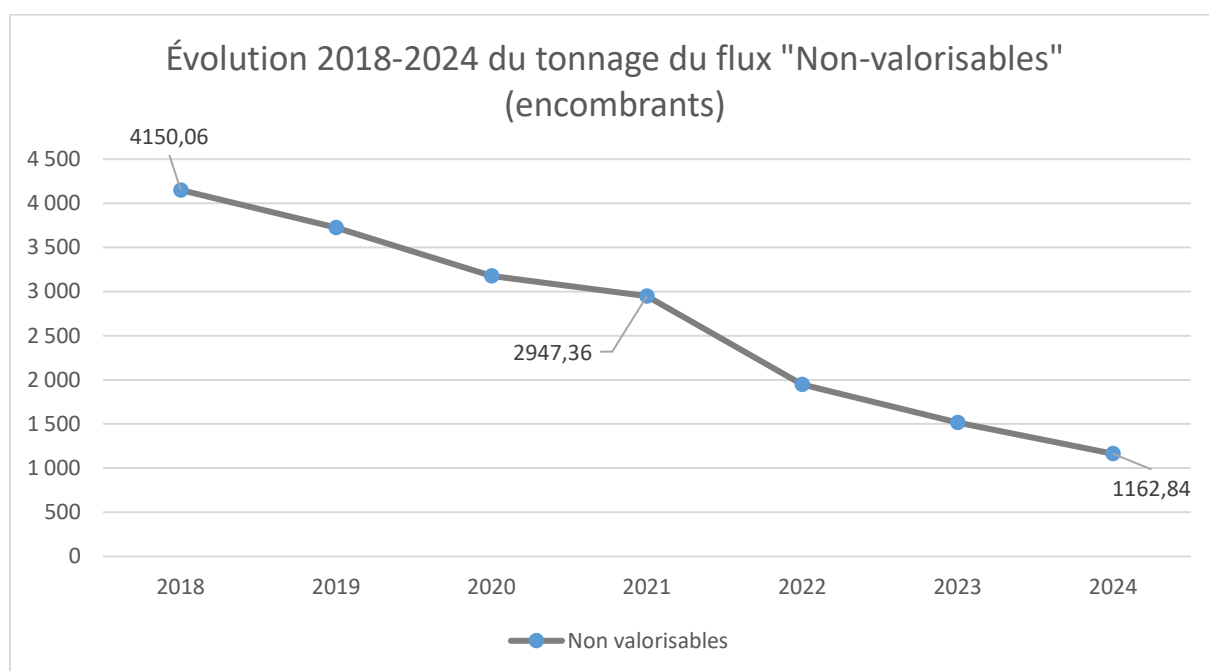


Figure 12- Evolution du tonnage de déchets non-valorisables depuis 2018

5) Impacts environnementaux

Le SDD82, dans sa volonté de réduire son empreinte carbone, mène des actions afin d'atteindre cet objectif.

En 2024, des actions se poursuivent : vente de composteurs individuels sur le Quercy Caussadais et le Quercy Vert Aveyron, installation de composteurs collectif, accompagnement aux acteurs de réemploi.

a) Au bureau

Concernant les fournitures de bureau : le papier graphique, les enveloppes et les stylos achetés sont 100 % recyclés. L'impression de l'ensemble des supports de communication commandés auprès de prestataires est également réalisée sur papier recyclé.

L'application des consignes gouvernementales sur la baisse des températures au sein des bureaux a été mise en œuvre.

b) Sur les sites

Des actions spécifiques sur les envois de déchets (plastiques légers) ont été menées, notamment au niveau des quais de transfert et sur les déchèteries.

Le SDD82 assure le suivi post-exploitation, d'un ISDND situé au lieu-dit « Roumieu » sur la commune de Réalville. Une sollicitation a été faite par la société Enercoop pour un projet de photovoltaïque sur les anciens casiers de stockage. L'achat de terrains connexes sera réalisé l'an prochain afin de pouvoir finaliser le projet. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le traitement des lixiviats avant rejet dans le milieu.

c) Sur les camions

Pour réduire l'envol des déchets (spécifiquement dans les bennes de collecte sélective) lors du transport jusqu'aux exutoires de traitement, des systèmes complémentaires aux filets venant couvrir les bennes sont progressivement mis en œuvre. Les chauffeurs de camions polybennes ont leur circuit de tournée optimisé afin de faire le moins de kilomètres possible. Il a également été donné comme consigne de procéder à une égalisation et un tassage plus prononcé des déchets dans les bennes sur les quais de transfert et les déchèteries, pour optimiser le tonnage contenu dans chaque benne.

Un programme de réparation des bennes et de remise en état des filets a été lancé pour limiter la dissémination de déchets durant les trajets.

L'ensemble des chauffeurs a suivi une formation à l'éco-conduite afin de réduire la consommation de carburant et l'usure du véhicule. En 2024, les véhicules poids-lourds ont ainsi consommé 119 689 litres de carburant, soit une consommation de 56,71 litres de carburant pour 100 kilomètres. En 2024, un trophée de l'éco-conduite a été remis au chauffeur ayant la consommation la plus basse sur son camion.

6) Situation en matière d'emploi

a) Effectifs et perspectives

Historiquement, le SDD82 compte 5 chauffeurs super-lourd à temps plein.

Dans les bureaux, 2 secrétaires-comptables, 1 responsable transport et déchèteries, 1 chargé de prévention et gestion des déchets et 1 directrice pour un total de 4.9 ETP.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents-valoristes du Quercy Caussadais (5 agents, 4 ETP) ont été transférés et sont désormais des personnels SDD82.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les agents du Quercy Vert Aveyron (4 agents, 4 ETP) ont été transférés et sont désormais des personnels SDD82.

Sur un budget annexe, on compte 1 ETP pour le responsable d'exploitation de la plateforme bois énergie et de l'unité de traitement des matières de vidange (UTMV).

b) Accidents de travail et arrêts maladie

En 2024, ce sont 14 arrêts maladie qui ont été posés par 8 agents du SDD82 pour un total de 384 jours d'absence (en 2023, 2 arrêts maladie pour 55 jours).

3 accidents de travail occasionnant 199 jours d'incapacité totale de travail ont été recensés en 2024. Ces incidents concernent :

- Un accident au service transport (10 jours d'ITT)
- Un incident au service déchèteries (93 jours d'ITT)
- Un incident au service UTMV (96 jours d'ITT)

Partie 2 : indicateurs économiques et financiers

7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

a) Les tonnages

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages et pour comparaison les moyennes nationales.

Année 2024	OMR	RSOM	Verre	Déchèterie hors gravats	Total
Tonnages	21 271	6 373	3 711	16 481	47 836
Kg /habitant (SDD82)	207	62	36	160 ,11	465,11
Kg /habitant (France) ^{3, 4}	254	20	34	219,61 kg	527.61 kg
Ecart ratio national	-47kg	+42 kg	+2 kg	-43.6	

Tableau 10 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale

L'ensemble des collectivités collecte les OM et la CS en régie. Les modes de collecte prédominants sont le porte-à-porte et la collecte en bacs de regroupement dans un mode d'organisation hybride pour les collectivités CCQC, CCQVA et SMEEOM MG. La CCQRGA collecte la totalité des déchets en bacs de regroupement, le SIEEOM SQ quant à lui mixe le porte-à-porte et les points d'apport volontaires. Il est à noter que SIEEOM SQ et le SMEEOM MG collectent les papiers séparément des emballages recyclables.

Le verre est collecté en régie par le SIEEOM SQ et le SMEEOM MG, pour les autres collectivités c'est une société privée qui assure la collecte et le transport.

Pour les flux sans REP opérationnelle, ni repreneur local laissant ses bennes à quais, pour les CCQC, CCQVA et la CCQRGA, le SDD82 assure le transport des bennes de déchèteries vers leur exutoire. Le SIEEOM SQ et SMEEOM MG assurent sur les mêmes flux, le transport des déchets pour leurs déchèteries vers les exutoires de traitement.

b) Les marchés en cours

Le SDD82 compte 12 marchés de prestations pour l'année 2024. Les marchés traitement des ordures ménagères et tri et conditionnement des déchets d'emballages se terminent au 31 décembre de l'année.

L'ensemble des marchés sont des prestations liées à l'enlèvement et/ou au (pré)traitement des déchets. Pour 2024, le montant maximum total des marchés s'élève à 4 457 407,00 €.

³ ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

⁴ <https://www.citeo.com/le-mag/les-chiffres-du-recyclage-en-france>

Marchés en cours en 2024									
N° du marché	Objet du marché	Procédur e	Début du marché	Durée maximale du marché	Type	Titulaire du marché	Adresse du titulaire du marché	Montant maxi annuel HT	Date de fin du marché
1805	TRAIT. DECHETS NON DANGEREUX	AO	13/07/2018	6 ANS	reconductible	DRIMM	MONTECH	2 209 900.00 €	reconduit jusqu'au 31.12.2024
1806	TRI CONDITIONNEMENT COLL. SEL.	AO	13/07/2018	6 ANS	reconductible	DRIMM	MONTECH	1 264 600.00 €	reconduit jusqu'au 31.12.2024
2001	ENCOMBRANTS		01.03.2021	4 ANS	reconductible	DRIMM	MONTECH	539 000.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2002	DECHETS VERTS BROUYAGE		01.03.2021	4 ANS	reconductible	APAG	CASTELSAR RASIN	21 733.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2003	DECHETS VERTS TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	APAG	CASTELSAR RASIN	80 388.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2004	DECHETS VERTS TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	SEDE	MONTANS	8 550.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2005B	BATTERIES		01.03.2021	4 ANS	reconductible	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	12 896.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2005F	FERRAILLES		01.03.2021	4 ANS	reconductible	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	168 150.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2006	DDS TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	TRIADIS	SAINT ALBAN	83 740.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2007	PLASTIQUES TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	DS 12	VILLEFRANC HE RGE	17 500.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2012	PLATRE TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	DS 12	VILLEFRANC HE RGE	23 750.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
2013	EXTINCTEURS TRAITEMENT		01.03.2021	4 ANS	reconductible	ONCIDIS	BEZONS	27 200.00 €	reconduit jusqu'au 28.02.2025
							TOTAL	4 457 407.00 €	

Tableau 11 - Marchés publics en cours pour 2024

8) Budget, coût du service et financement

a) Investissement et fonctionnement

Le SDD82 a un budget réalisé de 7 356 983,21 € pour les dépenses de fonctionnement (compte financier unique 2024).

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective cumulés atteint plus de 79.12 % des dépenses de fonctionnement du SDD82.

Pour permettre de se représenter et de se situer par rapport à d'autres collectivités, on va parler ici du coût aidé du SPPGD. Le coût aidé désigne le coût final qui reste à la charge de la collectivité une fois déduites les différentes recettes issues des reventes de matériaux, soutiens, subventions... Il s'exprime en euro par habitant.

Pour l'année 2024, le coût aidé du SDD82 est de :

- Ordures ménagères résiduelles : 31.82 € HT par habitant,
- Collecte sélective : 21.02 € HT par habitant,
- Déchèteries du Quercy Caussadais : 17,92 € HT par habitant,
- Déchèteries de Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 19.29 € HT par habitant,
- Déchèteries Quercy Vert Aveyron : 18.04 € HT par habitant,
- Gestion du passif : 0,65 € HT par habitant.

b) Le financement

L'ensemble des collectivités-membres applique la TEOM sans part incitative. Le SIEEOM Sud-Quercy et la CCQRGA appliquent quant à eux une Redevance Spéciale sur les gros producteurs de déchets.

Une tarification spécifique pour les déchets des professionnels (et des particuliers, au-delà de 20 passages par an) apportés en déchèterie est mise en place. Il est prévu de mettre en place la filière PMCB incluant la reprise gratuite de nombreux déchets (plâtre, laine de verre, plastiques multi rep, bois, DDS professionnels...). Le Règlement Intérieur des déchèteries a donc été entièrement refondu pour notamment faire évoluer la liste des déchets soumis à tarification qui sera applicable dès le 1^{er} janvier 2025. La liste des déchets payants pour 2024 se trouve ci-dessous :

Tarifs des déchèteries appliqués aux : - particuliers au-delà de 20 passages / an, - professionnels, associations et collectivités du territoire au-delà de la remise annuelle - professionnels hors territoire	
Nature	Prix unitaire
Gravats	12 €/m ³
Déchets verts	10 €/m ³
Encombrants	25 €/m ³
Bois traités	21 €/m ³
Plâtre	15 €/m ³
Plastiques durs	15 €/m ³
Extincteurs > 2kg	30 €/unité
Pneus (hors décrets)	3 €/unité
Déchets "chimiques" DDS (peintures, solvants, acides, phytosanitaires, aérosols, combustibles et produits inconnus...)	0,5€ /unité
Ameublement (meubles divers, mobilier de jardin, matelas...) + Couettes et Oreillers	Gratuit
Papiers	
Cartons	
Ferrailles	
Bois non traités (palettes, cagettes...)	
Emballages en verre (bouteilles, bocaux, flacons...)	
Huiles minérales usagées	
Huiles végétales	
Piles et accumulateurs	
Cartouches d'encre	
DEEE, néons, lampes techniques	
Textiles	
Extincteurs < 2kg	
Pneus (propres)	
Déchets spéciaux (batteries, radiographie, capsule Nespresso....)	

Tableau 12 - tarifs des apports en déchèterie applicable en 2024

Nature	Prix unitaire
Déchets verts	10 € / m ³
Déchets Ultimes : déchets pour lesquels il n'existe aucune filière de reprise en déchèterie ou qui ne sont pas valorisables en l'état (déchets en mélange non triés, fraction fine, déchets trop souillés)	25 € / m ³
Extincteurs > 2kg	30 € / Unité
Pneumatiques avec jantes et/ou agricoles	10 € / Unité

Tableau 13 - tarifs des apports en déchèterie au 1^{er} janvier 2025

Afin de financer le SDD82, les collectivités-membres payent une contribution qui est proportionnelle aux compétences déléguées au SDD82 (transport, traitement, gestion des déchèteries). Ainsi en 2024, le coût de financement était de 62.52 € par habitant (toutes collectivités confondues).

9) Structure du coût

Présenter la structure du coût permet de présenter les différents postes de dépenses et de produits qui incombent au SPPGD.

a) Nature des charges

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des charges représente en 2024 la somme de 6 777 267 € décomposée comme qui suit :

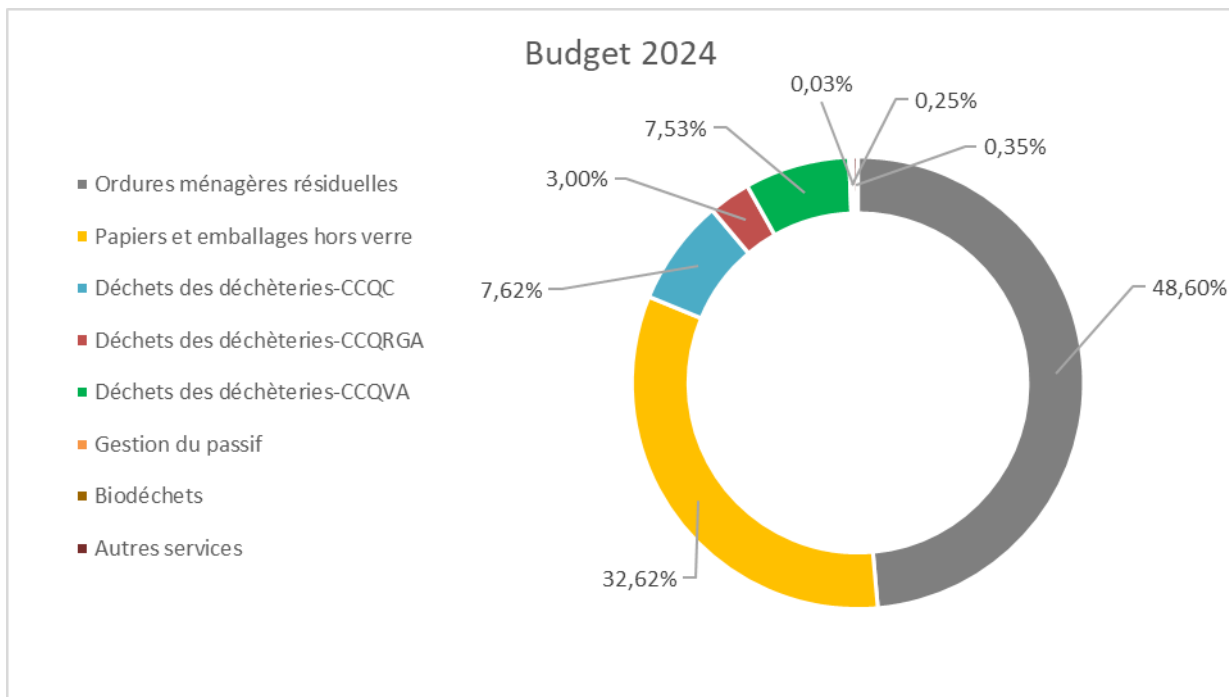


Figure 13 - Décomposition en part des postes de charges en 2024

Postes de charges : 6 777 267 €	En Euros
Traitement Ordures Ménagères	3 293 692 €
Traitement des Papiers et emballages hors verre	2 211 053 €
Déchets des déchèteries-CCQC	516 237 €
Déchets des déchèteries-CCQREGA	203 541 €
Déchets des déchèteries-CCQVA	510 644 €
Gestion du passif	16 926 €
Biodéchets	1 762 €
Autres services	23 413 €

Tableau 14 - Décomposition des charges en euros pour 2024

b) Nature des produits

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des produits générés sur l'année 2024 s'élevait à 324 324 €

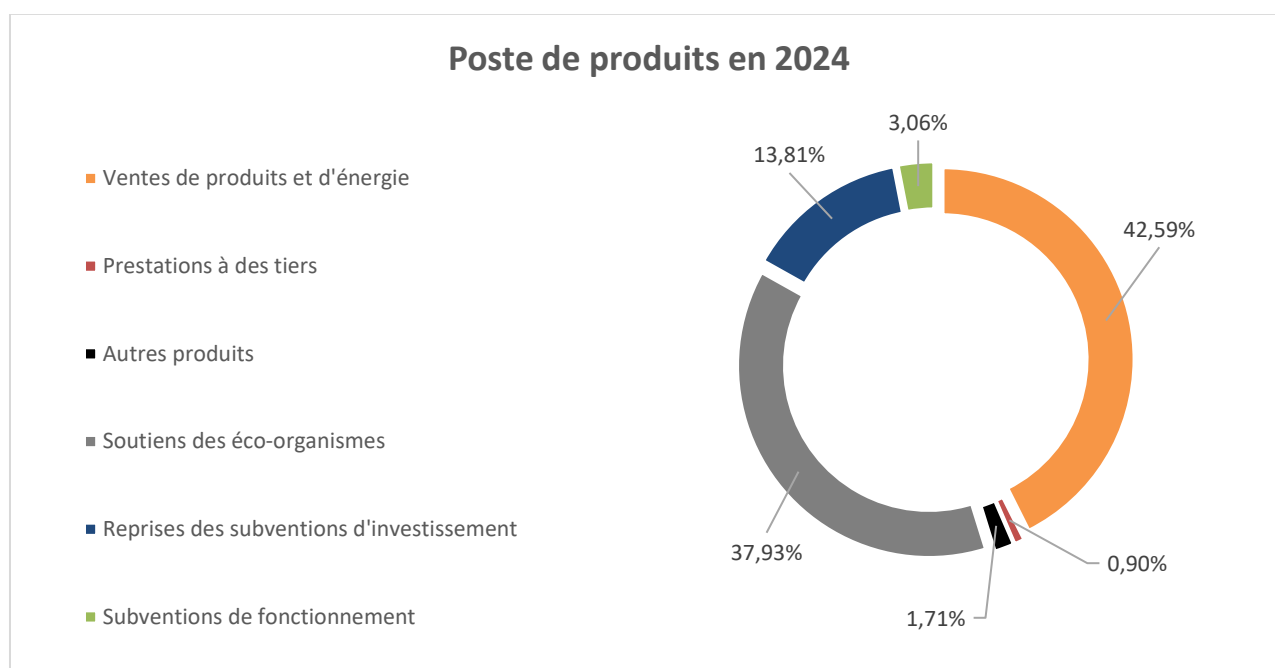


Figure 14 - Décomposition en part des postes de produits 2024

Poste de produits : 324 324 €	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	138 143
Prestations à des tiers	2 912
Soutiens des éco-organismes	123 007
Autres produits	5 535
Reprises des subventions d'investissement	44 802
Subventions de fonctionnement	9 925

Tableau 15 - Décomposition en euros des postes de produits en 2024

10) Coût des différents flux de déchets

a) La part relative des flux dans le coût du service public

Le flux verre est géré directement par les EPCI-membres.

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût aidé (HT) en euros arrondis	3 275 032		2 163 239	979 763	6 418 034 €

Tableau 16 – Coût aidé des différents flux 2024

b) Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coûts résiduels en € /tonne	153,97		339,49	118,22	
Coûts résiduels / hab.	31,81		21,01	18,17	70,99

Tableau 17- Coût aidé 2024 TTC à la tonne et par habitant des différents flux

c) La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Prévention	1,88		1,88	1,88	
Transport	19,02		47,23	25,33	
Traitement	130,30		288,75	48,31	

Tableau 18 - coût complet des flux 2024 rapporté à la tonne

Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges.

1) La PBE

La Plateforme Bois-Énergie (PBE) de Nègrepelisse accueille les déchets de bois non-traité (palettes et cagettes essentiellement) issus des 8 déchèteries que le SDD82 a en charge ainsi que du bois forestier issu des coupes de l'ONF, du bois d'élitage et des dosses de la scieries locales. L'objectif est de valoriser du bois de qualité « moindre » non valorisable autrement.

Au total en 2024, la PBE a permis de livrer 2 702 tonnes de plaquettes réparties comme telles dans les différentes chaufferies desservies (soit une augmentation de 12.3% par rapport à 2023) :

Mairie Labastide Saint-Pierre	42 tonnes
Domaine d'Argoumbat	37 tonnes
Mairie de Genébrières	64 tonnes
Mairie de Monclar-de-Quercy	36 tonnes
Domaine des Barryrous	28 tonnes
Autres	10 tonnes
Four à chaux (fines)	74 tonnes
Mairie de Pompignan	55 tonnes
Mairie de Caylus	93 tonnes
Collège Fragonnard (Nègrepelisse)	60 tonnes
EHPAD de Lafrançaise	163 tonnes
Mairie de Laguëpie	191 tonnes
EHPAD de Lauzerte	139 tonnes
Mairie de Penne	29 tonnes
EHPAD de Verdun	162 tonnes
Mairie de Villebrumier	282 tonnes
Nègrepelisse	1 237 tonnes

Tableau 19- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022

	100 mm
	45 mm gravitaire
	45 mm soufflés
	31 mm gravitaire
	fines

2) L'UTMV

L'Unité de Traitement des Matières de Vidanges située sur la commune de Nègrepelisse fonctionne de manière relativement autonome, des camions cureurs viennent dépoter leur contenu qui subit ensuite un processus de traitement complexe. Les boues issues des fosses passent par un prétraitement aérobique (un bassin d'aération) avant d'être dirigé vers des lits de séchage plantés de roseaux. Les percolâts récupérés en sortie des lits sont traités avant d'être utilisés en irrigation de plantation de bois (peupliers et eucalyptus). Ces plantations de bois servent à alimenter la plateforme bois-énergie basée à Nègrepelisse.

Le responsable est présent sur la structure pour s'occuper de l'exploitation et des éventuels soucis liés à la maintenance électromécanique. En effet, de nombreux indésirables viennent régulièrement bloquer les moteurs : masques chirurgicaux, lingettes nettoyantes, protections menstruelles... Cet agent s'assure donc du bon fonctionnement du matériel et de la continuité du service sur l'ensemble de la chaîne de traitement des boues.

En 2024, l'UTMV a traité au total 7 963 m³ toutes matières de vidange confondues, décomposées comme suit :

FOSSES TOUTES EAUX (FTE) FOSSES SEPTIQUES (FS)	4 540 m³
FOSSES ETANCHES (FE)	2 554 m³
BOUES DE STEP (siccité mesurée ≤ 7%)	869 m³

Tableau 20 - Récapitulatif 2024 des tonnages réceptionnés à l'UTMV

Pour rappel, l'UTMV a une capacité nominative de 11 000 m³ ce qui correspond à 3500 fosses/an. Il reste donc de la capacité d'accueil sur site pour traiter plus de matières. Cependant, le fonctionnement actuel (en sous régime théorique) et sans curage des casiers effectués jusque-là, a permis à l'installation de fonctionner correctement. Les 8 casiers arrivent toutefois progressivement à saturation et devront prochainement être curés. En théorie, chaque casier est supposé être curé et nettoyé tous les 8 ans environ pour un fonctionnement optimal. Depuis 2023, et durant 4 ans, 2 casiers sont curés chaque année. En 2024, 2 casiers ont ainsi été curés, évitant l'obstruction due aux quantités de boues séchées accumulées ainsi qu'à leur siccité croissante.

Sur le plan de réception de matières on constate que même si les proportions des flux varient d'une année à l'autre, les volumes traités chaque année restent stables (-28m³, soit une baisse de 0.03% par rapport à 2023).